

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juillet 2018

DCM N° 18-07-05-24

Objet : Fêtes de la Mirabelle.

Rapporteur: M. LEKADIR

Les Fêtes de la Mirabelle 2018 se tiendront à Metz sur neuf jours du samedi 18 au dimanche 26 août prochain. Les festivités ont bénéficié en 2017 de nombreuses retombées médiatiques locales et régionales et se sont déroulées dans une ambiance très festive et populaire, notamment autour du village de la Mirabelle, place d'Armes-JF Blondel. Boostée par le festival Constellations de Metz, avec une ouverture quotidienne du parcours Pierres Numériques et la projection du mapping vidéo "Lux Animae" sur la cathédrale Saint-Étienne, la manifestation, bien installée dans le paysage culturel messin, a atteint son record de fréquentation l'an dernier, avec plus de 170 000 visiteurs.

Les Fêtes ont progressivement été remises au goût du jour en développant une offre artistique et culturelle riche et qualitative, tout en conservant ce qui constitue leur identité, à savoir la mise à l'honneur du fruit d'or, l'esprit d'ouverture et de partage autour des cultures traditionnelles et populaires, le couronnement d'une Reine, le grand défilé de chars fleuris avec les associations des quartiers messins ou encore les marchés du terroir et de l'artisanat.

Par ailleurs, afin de créer un lieu de rencontres, animé et convivial, le village de la Mirabelle a été imaginé en 2015 en partenariat avec les commerçants. Ce centre névralgique de la manifestation en plein cœur de ville, son animation permanente pendant une dizaine de jours, sa programmation artistique (concerts, spectacles, animations...) de haute tenue et son offre de restauration conçue en association avec la Fédération des Commerçants, composent les marqueurs positifs de cette redynamisation. Cette démarche globale a permis une meilleure appropriation des Fêtes de la Mirabelle et su réunir et fidéliser un public nombreux et élargi.

Ces dernières années, des efforts importants ont donc été portés sur la structuration des Fêtes de la Mirabelle et sur les dépenses liées, en renforçant le volet artistique de la manifestation et en maîtrisant les différents coûts, notamment le budget dédié à l'élection de la Reine.

L'édition 2018 s'inscrit dans une volonté de proposer des fêtes populaires diversifiées autour d'une offre artistique rehaussée et qualitative avec :

- Le village de la Mirabelle comme cœur de la manifestation au pied de la cathédrale Saint-Étienne. Celui-ci prendra de l'ampleur, sa scénographie sera renouvelée et renforcée avec une plus grande scène, de nombreux stands entre conteneurs maritimes revisités, des chalets gourmands, des food trucks...

- Une valorisation du fruit d'or avec l'invitation faite aux commerçants, restaurateurs locaux et producteurs de mirabelle pour proposer au public de se restaurer grâce à des menus variés, de goûter aux mirabelles et de découvrir des produits transformés.
- Une programmation artistique et culturelle riche de plus de trente spectacles et concerts avec, durant toute la semaine, des apéros en musique mettant à l'honneur des artistes de jazz, de grands spectacles chaque soir à 20h célébrant les cultures du monde, - lorraine, guinéenne, ukrainienne, écossaise, israélienne, orientale, cubaine..., - et enfin des soirées prolongées jusqu'à minuit avec des concerts reflétant la diversité des genres musicaux actuels entre pop, rock, électro, reggae...
- Des animations multiples chaque jour en continu au cœur du village : des jeux surdimensionnés d'ici et d'ailleurs proposés par les ludothèques, des ateliers numériques avec notamment le musée numérique de Micro-Folie, des dégustations, et le premier week-end des festivités, des rendez-vous ludiques avec la compagnie Jamais 203 qui présentera ses films de vacances sur les bande-sons des "Tub de l'été" et des ateliers-scènes d'Evolplay avec une lutherie bien particulière composée de fruits et légumes frais.
- L'élection de la Reine de la Mirabelle qui aura lieu le dimanche 19 août dans le village.
- Le marché du terroir et de l'artisanat pendant deux jours sur l'Esplanade les samedi 25 et dimanche 26 août, assurant ainsi la promotion de nombreux métiers de bouche lorrains.
- Le grand défilé de chars fleuris, le 26 août, qui aura pour thème le cinéma. Neuf chars seront décorés par des associations messines invitées à parader en musique dans les rues pour se retrouver place d'Armes-JF Blondel et célébrer la clôture des Fêtes autour d'un temps final festif.
- Deux grands soirs de la Mirabelle comme deux temps forts relocalisés place d'Armes-JF Blondel, en cohérence avec le festival Constellations de Metz. La programmation croisée et renforcée entre les deux événements proposera un concert d'ouverture électro pop du duo Madame Monsieur suivi du DJ Breakbot, le 18 août, et une offre musicale entre musiques actuelles et cultures du monde, avec la présence des artistes Hollysz et Lo Yegros (Argentine), le 25 août.

Pour des raisons de sécurisation inhérentes à la transformation de l'environnement urbain autour des jardins Jean-Marie Pelt, le traditionnel feu d'artifice ne peut plus y être assuré et exigerait des moyens importants et lourds pour un tir depuis le plan d'eau (un coût prévisionnel de cent cinquante mille euros à minima). Cette décision ne remet aucunement en cause l'esprit des Fêtes de la Mirabelle ni leur richesse qui ne peut être réduite à un simple feu d'artifice.

Les Fêtes 2018 seront dynamiques avec une riche programmation pendant neuf jours. Le public fidèle à l'événement aura accès en parallèle à l'ensemble de la programmation de Constellations de Metz, avec notamment la possibilité de découvrir les quatre parcours artistiques et les soixante-seize œuvres ainsi que la diffusion de plusieurs séances du mapping vidéo "After Lux Animae", un spectacle très grand public où des milliers de personnes sont attendus chaque soir.

Les festivités se prolongeront avec les traditionnelles Montgolfiades au plan d'eau à compter du 29 août. Le meeting messin organisé à l'initiative de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) s'y tiendra jusqu'au 2 septembre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1) d'apporter une subvention d'un montant total de 20 000 euros à l'APIMM pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades, subvention qui comprend les frais de participation liés à la sortie du ballon appartenant à la Ville de Metz ;
- 2) de solliciter les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécènes, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) du 16 janvier 2018 d'organiser les Montgolfiades de Metz à l'issue des Fêtes de la Mirabelle,

VU la convention d'objectifs et de moyens 2016/2019 n°16C0140 signée en date du 1^{er} juin 2016 entre la Ville de Metz et l'APIMM et le projet d'avenant n°2 susvisé, ci-joint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER une subvention à l'APIMM d'un montant total de 20 000 € pour l'organisation, au plan d'eau, de la manifestation des Montgolfiades auxquelles participe le ballon de la Ville de Metz.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment l'avenant et la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DE SOLLICITER les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécène, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°16C0140 DU 1^{er} JUIN 2016**

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2018, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée « Association des Pilotes de Montgolfières Mosellans », représentée par son Président, Monsieur Christophe TILLY, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'APIMM »,

d'autre part,

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 26 mai 2016, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 1^{er} juin 2016 entre la Ville de Metz et l'APIMM. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement de l'APIMM pour lui permettre de prendre part à différents meetings avec le ballon Ville de Metz et pour l'organisation des Montgolfiades de Metz, jusqu'au 31 décembre 2019.

Le paragraphe 3.2. de l'article 3 de la convention initiale susvisée envisage le versement par la Ville de Metz d'une subvention annuelle sur la durée de ladite convention. Par délibération en date du 5 juillet 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser à l'APIMM une subvention de 20 000 € pour l'année 2018. Le présent avenant a ainsi pour objet de préciser le montant de la subvention annuelle versée par la Ville de Metz au titre de l'année 2018.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE METZ

La phrase suivante est ajoutée à la fin du paragraphe 3.2. "Subvention." de l'article 3 "OBLIGATIONS DE LA VILLE DE METZ" de la convention n°16C0140 :

"Le montant de la subvention actée par décision du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2018 pour l'année 2018 s'élève à un montant de 20 000 € (vingt mille euros)."

ARTICLE 2 – COMMUNICATION

Le lien figurant dans l'article 6 "COMMUNICATION" de la convention n°17C00140 permettant d'accéder à la charte graphique de la Ville de Metz depuis son site web est remplacé par celui-ci : http://metz.fr/ressources/charte_graphique/charte_graphique.php.

ARTICLE 3

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le (en trois exemplaires originaux)

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :
Hacène LEKADIR

Pour l'APIMM,
Le Président :
Christophe TILLY